Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 41 (1903)

Heft: 22

Artikel: Logique d'écolier

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-200172

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Unien, 11, Januanne.

Montreux, Ger ve, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. Etranger: Un an, fr. 7,20.

Les abomements detent des for janvier, for avril, for juillet et for octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les uns chez les autres.

Au commencement de juillet, le canton de Vaud aura le plaisir d'accueillir, dans sa capitale, les représentants des autorités fédérales et des gouvernements cantonaux, venus pour célébrer avec lui l'heureux centenaire de son entrée dans la Confédération suisse.

L'organisation fédérative de notre pays et la diversité des peuples qui le composent, donnent à nos fêtes suisses un caractère qu'on chercherait vainement ailleurs et qui — nous le pouvons bien dire — séduit toujours les étrangers. Aussi, ceux-ci accourent-ils nombreux à nos grandes solennités et réjouissances nationales.

- « Tout comme les républiques grecques avaient des fêtes communes, remarque le doyen Bridel, dans le Conservateur, les républiques suisses en ont eu presque dès leur berceau, mais avec cette différence qu'elles ne reviennent pas chez nous à des époques fixes. Ces rassemblements de citovens de plusieurs cantons avaient surtout pour but de serrer dans le faisceau de la commune patrie les Suisses des divers Etats de notre Confédération; ils facilitaient l'oubli et le pardon des dissensions précédentes; ils formaient des liaisons d'hospitalité et d'amitié héréditaires dans les familles; ils avaient lieu primitivement dans les temps de carnaval, ensuite dans les jours de tirs publics. Quelquefois la jeunesse d'un canton, autorisée par ses magistrats, invitait la jeunesse des cantons voisins; d'autres fois, c'étaient des visites inattendues, mais, dans l'un et l'autre cas, les confédérés étaient reçus à bras ouverts, et ordinairement défrayés par l'Etat dans lequel ils se rassemblaient.
- » Nos chroniqueurs nous ont conservé la date de plusieurs de ces visites confédérales, dont les plus remarquables sont les suivantes, indiquées selon l'ordre chronologique:
- 1448. Zurich fait inviter à son carnaval la jeunesse des sept autres cantons et des villes de Bâle, Soleure et St-Gall. 1530 Suisses répondirent à l'invitation. Ils furent logés gratuitement dans les auberges et dans les maisons particulières et fêtés avec la plus aimable cordialité.
- 1464. Fribourg eut un grand tir et des fêtes fort gaies pendant le carnaval : les Bernois, les Lausannois et les Soleurois y furent invités
- " 1465. Il y eut à Zurich une réunion de 686 confédérés, pour s'exercer à l'arbalète et au mousquet. Dix-neuf Soleurois y remportèrent des prix.
- y 1483. Pendant le carnaval, deux cents jeunes gens d'Uri et d'Unterwald allèrent se divertir gratuitement à Zurich.
- » 1485. -- Les Saint-Gallois convièrent à un tir franc leurs voisins de la Suisse et dé la Souabe; il en vint environ trois mille.
- » 1488. Pour rendre les politesses et le bon accueil qu'ils avaient reçu un an auparavant à Zug, à Schwytz et à Altorf, les Zuricois convièrent aux réjouissances du carnaval leurs

amis des Petits-Cantons, dont il vint plus de deux cents. Les jeunes campagnards du territoire de Zurich arrivèrent aussi au nombre de cinq mille. L'Etat leur donna à tous un banquet fraternel et les dames de la ville envoyèrent pour le dessert un cadeau de 70 florins.

- » 1504. Il y eut à Zurich un tir franc où les meilleurs tireurs accoururent de presque tous les cantons.
- » 1503. Lucerne donne un tir, un festin et un bal aux jeunes arquebusiers d'Uri et de Schwytz, qui arrivèrent sur des barques couronnées de fleurs.
- » 1523. Bâle appela à un tir franc les Suisses et les Alsaciens du voisinage. Le dernier jour de cette fête fut marqué par un orage si violent qu'il déchira les tentes et renversa les tables dressées.
- » 1527. St-Gall invita à ses fêtes ses bons alliés de Zurich. 400 St-Gallois, bien armés, sortirent à la rencontre de leurs hôtes; ils portaient, pour leur faire honneur, les couleurs zuricoises. Les Zuricois furent suivis de plus de mille sept cents hommes d'Appenzell, de la Thurgovie, du Toggenburg et des autres terres de l'abbaye de St-Gall. Les sujets de l'abbé de St-Gall avaient amené un superbe bœuf aux cornes dorées, couvert d'une housse de drap d'or dont ils firent présent aux Zuricois. La fête dura six jours.
- » 4549. Zurich rassembla, pour un grand tir, une nombreuse société des cantons de Berne, Lucerne, Schwytz, Zug, Glaris, Bale, Soleure, Schaffhouse. La Compagnie de chaque canton, précédée par un messager d'Etat, marchait, au son d'une musique militaire, sous sa bannière respective.
- » 1583. Les Bernois, pour remercier les Zuricois des fètes précédentes, auxquelles ils avaient pris part, invitèrent ceux-ci à leur faire une visite confédérale. Trois cents Zuricois firent le voyage à cheval et entrèrent à Berne le 23 mai. Ils y furent reçus au bruit du canon; deux cents soldats choisis leur rendirent les honneurs militaires. Les fètes durèrent trois jours: Berne paya toutes les dépenses faites par ses hôtes tant dans la ville que dans le canton.
- » 1605. En juin, les Bâlois reçurent leurs alliés des cantons voisins. La compagnie de Zurich descendit en bateau par la Limmat, l'Aar et le Rhin; on dressa des tentes pour ces hôtes sur la place de tir. Il y eut environ huit cents tireurs. La fèle fut terminée par un banquet somptueux, que la ville offrait à ses confédérés dans une salle longue de nonantehuit pieds, qui dominait la place St-Pierre.
- huit pieds, qui dominait la place St-Pierre.

 » 1615. Tir à Schaffhouse. En 1618, à Saint-Gall; en 1645, à Appenzell; en 1646, à Hérisau, où mille écus furent employés en prix, dont les principaux étaient cinq taureaux, une coupe de vermeil et quarante-deux pièces d'argenterie.
- » En 1646 également, la société dite des Chevaliers de l'Arquebuse, de Genève, invita ses alliés des cantons de Zurich et de Berne. Il y eut tir, feux d'artifice, promenade sur le lac et

grands banquets. Les membres des sociétés militaires du Pays de Vaud s'y rendirent en grand nombre.

» 1671. — Grand tir à Saint-Gall, où l'affluence fut telle que l'on comptait au repas d'adieu 1800 convives, distribués dans trois bâtiments. »

On pourrait en citer bien d'autres, mais « en voilà sans doute assez, dit en terminant le bon doyen, pour ajouter quelques traits caractéristiques au tableau des mœurs de nos anciens confédérés. »

Ges antiques et louables coutumes sont peutêtre ce qui a le moins changé en Suisse. Il s'en faut réjouir et veiller avec soin à ne les point laisser tomber.

Logique d'écolier.

Aux derniers examens des écoles primaires, une dictée contenait cette phrase:

« On naissait, on mourait, on se mariait, etc. »

Un élève écrivit: « On naissait, on mourait, on se mariaient, etc. »

— Pourquoi écris-tu mariaient et non mariail, comme naissail, mourail? demande un des experts.

- Oh! M'sieu, paceque, pour se marier, y faut être deux.

Une autre dictée traitait des races humaines: «Les caractères distinctifs de la race mongole sont les yeux obliques, les pommettes saillantes, etc., etc. Ces caractères sont communs aux Chinois, aux Japonais et aux Siamois, » avait dicté le maître.

« Ces caractères sont communs aux Chinois, aux Japonais et *aussi à moi*, » écrivit un élève.

Coins de chez nous.

Mézières.

Mézières (Messeretes, paroisse en 1228, Mexieres), chef-lieu du cercle de ce nom, au district d'Oron, à 90 min. N-O de ce bourg, à 3 lieues N-E de Lausanne, sur la route de Moudon à Vevey, à travers le plateau du Jorat.

Ce village était fort pauvre au commencement du XVI^{me} siècle. L'agriculture ne donnait que de faibles produits et la population était très peu civisée. Mais la route de communication ouverte entre Moudon et Vevey, le progrès des lumières et de l'agriculture ont complètement transformé ce coin de pays, qui est aujourd'hui bien cultivé et prospère. Mézières est le chef-lieu d'une grande paroisse...

On y exploite une carrière de molasse dont les produits sont estimés.

Le ministre Rodolphe Martin était pasteur à Mézières en 1791; il lui échappa de dire, dans une conversation, que les pommes de terre étaient exemptes du paiement de la dîme. Ce propos fut dénoncé à LL. EE., le pasteur arrêté et conduit à Berne, où il subit une détention. Cette arrestation arbitraire fit beaucoup de bruit et causa une grande irritation dans tout le pays. Quelques temps après, le pasteur fut remis en liberté et il fut accueilli par ses paroissiens avec des démonstrations de joie qui durent avertir le gouverenment bernois que les